

# LE NATIONALISME ET LES PARTIS

III

## LE CONFLIT DE 1905

### M. Laurier, Mgr Sbarètti et les Nationalistes

En août 1904, sir Wilfrid Laurier avait résolu de faire dissoudre les Chambres à l'automne et de présenter, dès la première session du parlement suivant, un projet de loi pour constituer les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan. Il était fermement déterminé à maintenir dans leur intégrité les droits scolaires de la minorité catholique.

Faisant, avec raison, une distinction nette entre la situation des catholiques du Manitoba et celle de la minorité des Territoires, il tenait, de plus, à effacer l'impression mauvaise produite à Rome par la mollesse qu'il avait mise à faire exécuter les engagements pris par lui-même et par le cabinet Greenway avant la promulgation de l'encyclique *Affari vos* — engagements qui n'ont jamais été rachetés en entier. Il y a là un autre chapitre intéressant d'histoire inédite. Je l'écrirai, un jour ou l'autre.

Avant la prorogation des chambres, M. Laurier me fit supplier, par l'un de ses ministres, de me porter de nouveau candidat, afin de l'aider à faire maintenir les droits de la minorité des Territoires. Sans prévoir la crise qui devait se produire, il voulait se préparer à toute éventualité. Ne pouvant compter — ce furent les propres paroles du ministre intermédiaire — sur la fermeté des députés canadiens-français, il voulait s'assurer d'avance le concours d'un homme décidé au besoin à organiser la résistance, afin de lui permettre de plaider nécessité auprès des ministres et des députés anglais récalcitrants. Préparait-il déjà sa pose de martyr voué aux coups des "extrémistes" des deux races? Avait-il la pensée déterminée de n'accorder à la minorité que demi-justice et d'utiliser mes efforts, comme autrefois, dans la lutte engagée autour de l'expédition d'Afrique, à hausser le piédestal de ses vertus de "juste milieu"?

Je ne le crois pas. M. Laurier, par tempérament et par système, ne prémédite jamais son action politique. "A chaque jour suffit sa peine", répète-t-il sans cesse.

Je crus, et je crois encore, qu'il voulait sincèrement conserver tous les droits de la minorité. En tout cas, j'accédai à sa demande avec empressement.

Nous nous présentâmes de nouveau, Lavergne et moi, comme libéraux indépendants; et le parti libéral nous accepta comme tels.

• • •

Avant l'ouverture de la session de 1905, M. Laurier et M. Fitzpatrick me mirent en relations attitrées et en communication intime avec le délégué apostolique, Mgr Sbarètti.

Lorsque le texte destiné à protéger les droits de la minorité fut définitivement rédigé et accepté par le délégué, par le ministre de la Justice et par moi, sir Wilfrid Laurier présenta le projet de constitution à la Chambre et remporta le succès qu'on se rappelle.

L'impression fut extrêmement favorable. Dans un premier mouvement à la fois honorable et habile, M. Borden laissa entendre que l'opposition accepterait les dispositifs garantissant les droits des minorités.

M. Sifton était alors absent. M. Laurier se disait sûr de son acquiescement. "Oh! s'écriait-il volontiers, si j'étais sûr de tout mon monde comme de Sifton!" L'étonnante confiance de M. Laurier en ce cynique et audacieux forban de la politique a toujours été un mystère pour moi. Même après sa trahison de 1905, M. Laurier pleurait encore le départ de son incomparable ministre de l'Intérieur!

A son retour, Sifton exprima sa satisfaction de l'attitude prise par le premier ministre. Mais ses amis et associés, Mackenzie et Mann, l'attendaient. Furieux d'avoir été évincés au profit du Grand Tronc dans l'adjudication du Transcontinental, ils guettaient l'occasion de prendre leur revanche et de mettre le couteau sur la gorge du premier ministre afin de s'assurer de fortes compensations. Ils dominaient Sifton par de gros intérêts communs et Fielding, honnête homme mais néo-écossais avant tout, par leur emprise sur la petite province de l'Est. Leur plan d'action était aussi simple qu'audacieux.

Prenant prétexte des prodromes de tempête soulevés dans les milieux orangistes et fanatiques, Sifton démissionnait, entraînait Fielding et deux ou trois autres ministres, et forçait M. Laurier à résigner. M. Fielding était alors appelé à former un ministère, voué en apparence aux "droits des provinces", attelé en réalité au char de MacKenzie et Mann et de leurs associés.

• • •

M. Laurier tint fermement tête à l'orage pendant huit jours. Grâce à l'intervention de M. Clouston, gérant de la Banque de Montréal, M. Fielding rompit avec les conspirateurs.

Mais la meute des torys, réveillée par la démission de Sifton, se mit à aboyer furieusement. M. Borden, débordé, lâcha pied et se rangea derrière les énergumènes avec tout son parti, sauf les députés de Québec et quelques honorables exceptions parmi les représentants des autres provinces.

Le premier ministre commença à faiblir. Mgr Sbarètti, effrayé, m'appela chaque jour chez lui et me chargeait d'organiser la résistance dans la députation française. C'était précisément la tâche que M. Laurier m'avait assignée au cas où une crise, alors imprévue, se produirait. J'avais accepté le fardeau de la main de mon chef politique; je ne crus pas devoir le secouer lorsque mon chef religieux me supplia de continuer à le porter.

M. Monk, désireux avant tout d'éviter un conflit religieux, avait pratiquement consenti à laisser voter le texte que le ministère, dominé par Sifton, se préparait à substituer à la clause originale.

Le plus important, après M. Monk, des députés conservateurs de Québec ne se gênait pas de dire, lui, qu'il se souciait beaucoup moins des droits de la minorité que de l'intérêt de son parti.

Je réussis néanmoins à obtenir la garantie que le petit groupe des conservateurs dévoués, par conviction ou par intérêt, à la cause de la minorité, voterait pour le maintien de la clause originelle. Ils étaient, si je me rappelle bien, neuf ou dix.

Lorsque je fus moralement convalescu que ce nombre suffirait à remplir les brèches que Sifton pouvait pratiquer dans les rangs de la majorité libérale, je communiquai à M. Laurier le résultat de mes observations et de mon travail.

Il s'était, jusque là, défendu auprès du délégué en affirmant que s'il s'obstinait dans la résistance, il serait renversé du pouvoir, M. Borden appelé au ministère, et la minorité dépouillée de tous ses droits.

Acculé au pied du mur, il finit par reconnaître qu'il pouvait faire voter le texte primitif.

• • •

Armé de cette admission, je courus chez le délégué. Mgr Sbarètti m'attendait précisément pour me communiquer une longue lettre qu'il se préparait à adresser au premier ministre. Dans cette lettre, fort bien faite, Son Excellence réitérait tous les motifs d'ordre moral, politique et constitutionnel qui faisaient au premier ministre un devoir impérieux de maintenir le texte arrêté entre lui et le représentant du Saint-Siège. Mais, en conclusion, il faisait un demi-tour sur lui-même. Si toutefois, écrivait-il en substance, vous êtes dans l'impossibilité absolue de faire voter ce texte par la Chambre, je me résigne à accepter l'autre, faute de mieux.

C'est alors que je lui relatai la conversation que j'avais eue quelques instants auparavant avec le premier ministre, et l'admission que M. Laurier avait faite de pouvoir faire passer la loi sans modification.

Toute excitée, Son Excellence appela son secrétaire et lui ordonna de raturer la phrase d'acquiescement.

Qu'en advint-il? La phrase fut-elle rayée? Le délégué se ravisa-t-il? La lettre, modifiée ou non, parvint-elle au premier ministre? M. Laurier donna-t-il de nouvelles explications? Je l'ignore.

Je n'ai jamais revu Mgr Sbarètti; mais j'ai pu dire à Rome qu'il se glorifiait d'avoir, en cette occurrence, remporté une grande victoire. Il ajoutait, par là-dessus, que M. Laurier avait beaucoup mérité de l'Eglise et que les nationalistes étaient des intrançais dangereux.

Cette aventure m'a rendu circonspect dans mes relations avec les diplomates, clercs ou laïques.

Du reste, elle ne m'a nullement scandalisé. Elle m'a seulement aidé à comprendre un passage des mémoires du cardinal Pacca, l'un des "intrançais" que Napoléon I fit fouetter en prison pour lui apprendre à pratiquer la conciliation. Parlant de certains prélats, très dévoués à l'Empereur, le cardinal ajoute: "Ces prélats étaient adroits et vécus dans les affaires, mais courtisans et trop attachés à la puissance laïque. Cette attitude, épiscopale parmi les Evêques qui fréquentent les palais des Princes, commença dès le temps du grand Constantin...."

Avec la pensée des moeurs démocratiques, la fréquentation du po-

lais des princes a fait place aux transactions dans les ministères des ministères.

• • •

Je me suis quelque peu attaché à cette phase particulière du mouvement nationaliste, parce que, de toutes les lettres que nous avons eues, il n'en est pas une qui ait contribué davantage à nous faire la réputation de "démagogues", d'outrageurs, de flatteurs de doctrines nationales et religieuses.

Je tenais à marquer que dans l'ordre religieux nous n'avons fait que nous rendre aux instances du représentant officiel de l'Église, et que dans l'ordre politique, nous n'avons fait qu'exécuter la tâche que le premier ministre nous avait confiée. Notre seul tort, c'est d'avoir refusé de livrer le drapeau quand l'un et l'autre eurent décidé de se rendre à la merci d'un forban politique dont le premier ministre tenait le sort entre ses mains — à moins que le forban ne le fût lui-même par des liens secrets dont j'ignore encore l'existence ou la nature.

Notre obstination est pour effet, en tout cas, de faire ajouter à la loi le dispositif additionnel, connu sous le nom "d'Amendement Lamont", du nom du député qui le proposa, ce texte augmentait notablement les garanties de l'enseignement religieux.

Il n'est que juste d'ajouter que si la minorité a réclamé quelque chose de ses droits, elle le doit aussi, dans une large mesure, à l'obstination de M. Fitzpatrick, le seul des ministres de Québec, avec M. Falger, qui lutta jusqu'au bout. M. Brodeur, lui, s'employait à persuader aux députés de Québec que M. Fitzpatrick avait été trop hâlé et, qu'après tout, Sifton n'avait pas si grand tort.

### NOTE SUPPLÉMENTAIRE.

N. B.—On me signale une erreur de détail dans mon article de vendredi. L'élection de Montmagny, en février 1894, ne fut pas due à la retraite de M. Choquette, mais à la mort de M. Martineau, successeur de M. Choquette. En effet, c'est en 1893 que M. Choquette repartit de M. Laurier la récompense de ses récents services et de sa campagne "anti-britannique" de 1891. Le passage de M. Martineau à la Chambre fut si peu marqué, et M. Choquette, juge, continua à porter un intérêt si vif aux choses de la politique, que le souvenir de cet intermède m'avait échappé.